

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni en sa trente-huitième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 22 au 28 février 1982 ,

Reaffirmant que le système d'apartheid constitue un crime contre l'humanité et une menace pour la paix dans le monde ;

Réaffirmant par ailleurs que les politiques et les actions du régime de l'apartheid, ainsi que ses actes continus d'agression, de subvention et de terrorisme contre des Etats africains indépendants ont eu pour résultats de fréquentes violations de la paix, et ont de ce fait engendré une situation extrêmement explosive en Afrique australe ;

Réitérant le fait que la continuation de la collaboration politique, économique et militaire de certains pays occidentaux, particulièrement les Etats-Unis, avec le régime raciste d'Afrique du Sud, a contribué à encourager ce pays à persister dans son intransigeance et à défier la communauté internationale ;

Indigné par les activités des sociétés transnationales qui continuent à collaborer avec le régime de l'apartheid, spécialement dans les domaines militaire, nucléaire, pétrolier et autres, et des institutions financières qui ont continué à accorder des prêts et des crédits à l'Afrique du Sud ;

Déplorant l'attitude des membres permanents occidentaux du Conseil de Sécurité qui ont jusqu'à cette date empêché le Conseil de Sécurité d'adopter des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud conformément aux dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies ;

Reconnaissant qu'il incombe à la communauté internationale d'apporter toute l'assistance nécessaire au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération dans leur lutte légitime pour l'établissement d'un Etat démocratique et non raciste ;

Reconnaissant que la Déclaration de Paris sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, adoptée par la Conférence internationale réunie à Paris du 20 au 27 Mai 1981, fournit un cadre pour une action internationale effective en vue de l'élimination de l'apartheid, et de la menace grandissante à la paix et à la sécurité ;

1. CONDAMNE énergiquement le régime de l'apartheid pour ses actes répétés d'agression, de subversion et de terrorisme contre des Etats africains indépendants, actes dont le but est de déstabiliser toute l'Afrique australe.
2. REAFFIRME sa ferme conviction que le régime de l'apartheid a été encouragé à perpétrer les actes criminels sus-mentionnés par la protection qui lui est accordée par les grandes puissances occidentales au mépris des sanctions internationales et particulièrement, par les déclarations, la politique et les actions du Gouvernement des Etats-Unis.
3. CONDAMNE les actions des Gouvernements de certains pays occidentaux, particulièrement des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume Uni de Grande Bretagne et du régime raciste d'Israël ainsi que les sociétés transnationales et autres organisations qui continuent de maintenir et/ou de renforcer leur collaboration dans les domaines économique, militaire et nucléaire avec le régime raciste d'Afrique du Sud,
4. REAFFIRME sa conviction que les sanctions globales et obligatoires mentionnées au chapitre VII de la Charte des Nations Unies, si elles sont universellement appliquées, constitueraient les moyens les plus appropriés et les plus efficaces grâce auxquels la communauté internationale peut contribuer à la lutte légitime du peuple opprimé d'Afrique du Sud et assumer ses responsabilités en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales.
5. REND HOMMAGE A L'ANC pour la mobilisation des masses et l'intensification de la lutte de libération armée.

6. REND également hommage au vaillant peuple combattant d'Afrique du Sud à l'occasion du 70^e anniversaire de son mouvement de libération nationale l'ANC.
7. REND hommage au PAC pour les efforts déployés pour résoudre ses difficultés internes préparant ainsi la voie pour la conduite effective de la lutte.
8. CONDAMNE énergiquement la poursuite des tortures barbares et les assassinats dont les détenus politiques font l'objet comme en témoigne la mort récente du Dr. Neil Aggett et la persécution dont ne cesse de faire l'objet le vétéran syndicaliste Oscar Mpeti agé de 71 ans et gravement malade à l'heure actuelle à la suite de ses tortures.
9. LOUE le mouvement syndical international pour les actions de solidarité qu'il a prises en guise de protestation contre cette répression brutale.
10. LANCE un appel à tous les gouvernements et à toutes les organisations non-gouvernementales pour qu'ils entreprennent une action spéciale afin de donner plus d'impact à la campagne organisée pour la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques.
11. PRIE instamment la communauté internationale d'organiser une campagne destinée à empêcher l'exécution de six combattants de la liberté de l'ANC (à savoir, Naphtali Manana, Johnson Lubisi, Pétrios Mashigo, Anthony Tsotsobe, Johannes Shabangu et David Moise) condamnés à mort pour avoir pris part à la lutte contre l'apartheid.
12. DEMANDE à la communauté internationale d'organiser une campagne demandant qu'on accorde le statut de prisonniers de guerre à tous les combattants de la liberté capturés, conformément aux dispositions pertinentes du protocole additionnel des conventions de Genève.

13. CONDAMNE énergiquement l'enlèvement récent de Peter Lengene du Botswana par le régime terroriste de Prétoria.

14. DEMANDE instamment à tous les syndicats africains et internationaux de soutenir et de participer activement à la prochaine conférence des syndicats prévue cette année à Bruxelles en vue d'élaborer un programme d'action pour l'application des sanctions contre l'Afrique du Sud.